



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

SEANCE DU
18
décembre
2023

CONTEXTE MACRO-ECONOMIQUE

- **ZOOM SUR LE NATIONAL**
 - Les influences
 - Les grands indicateurs financiers nationaux
 - La situation financière des collectivités territoriales
 - Le projet de loi de finances pour 2024

ZOOM NATIONAL : *les influences*

Un contexte macroéconomique en crise et un Gouvernement en soutien

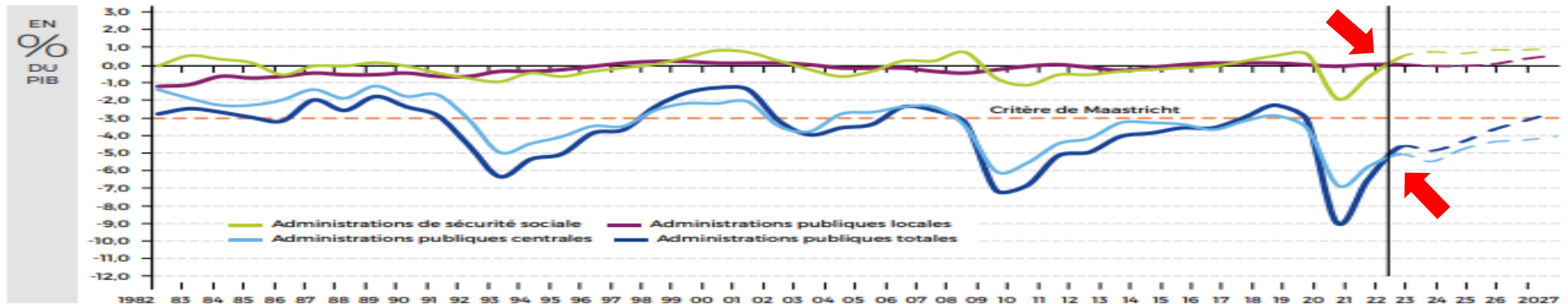


ZOOM NATIONAL : les grands indicateurs financiers nationaux

Un déficit public marqué par des dépenses exceptionnelles de soutien

Le déficit des administrations publiques

© La Banque Postale



Sources : Insee (Comptes nationaux Base 2014) jusqu'en 2022 puis programme de stabilité 2023-2027 (avril 2023).

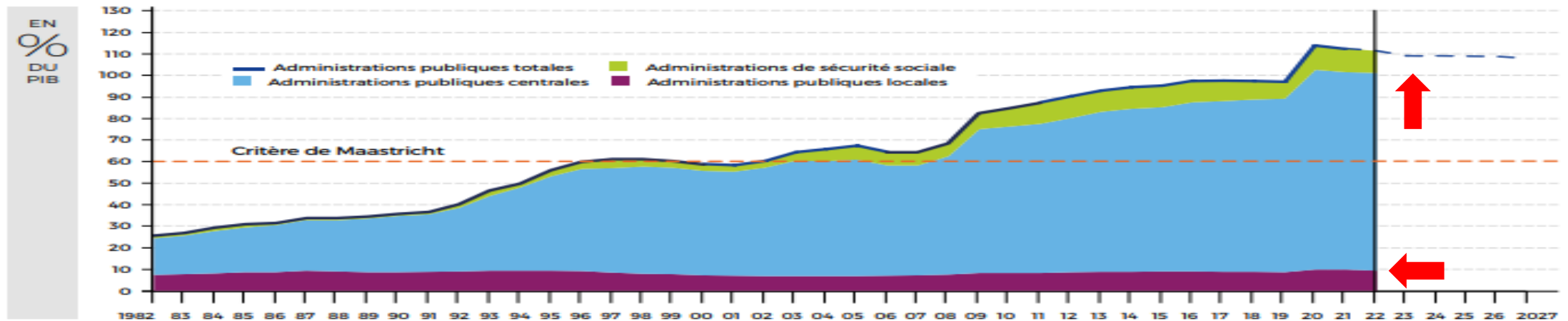
- Globalement, après les chocs induits par le Covid et le contexte en Ukraine, le déficit public de la France tend à se réduire, tout en restant éloigné du critère de référence de Maastricht.
- Essentiellement porté par celui des administrations publiques centrales, l'Etat conserve l'objectif de rétablir le déficit à horizon 2027. Est-ce tenable ?
- Les collectivités locales confirment leur capacité d'adaptation, en réponse à leurs obligations d'équilibre budgétaire. Elles continuent donc d'afficher un poids nul dans le déficit national.

ZOOM NATIONAL : *les grands indicateurs financiers*

Une dette publique toujours plus insoutenable : 3 047 milliards d'euros (fin 2nd trim. 2023)

La dette des administrations publiques

© La Banque Postale



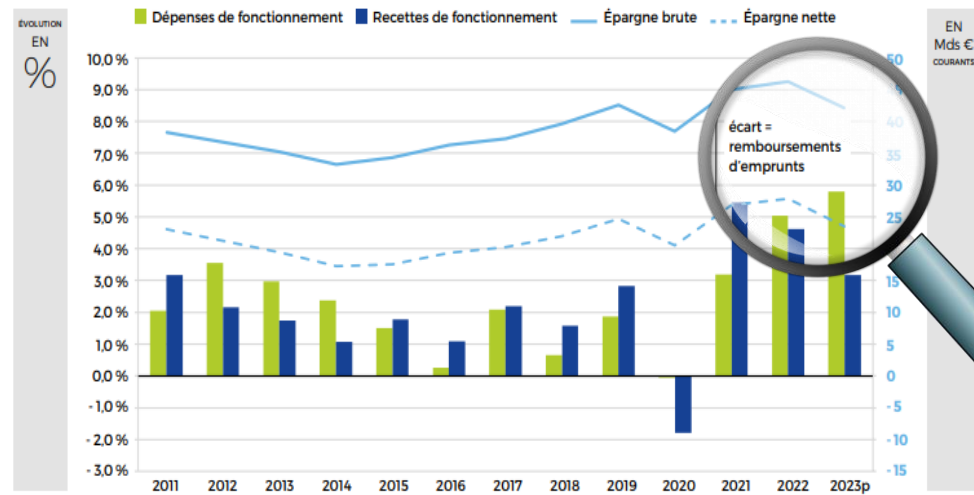
Sources : Insee (Comptes nationaux Base 2014) jusqu'en 2022 puis programme de stabilité 2023-2027 (avril 2023).

- Les différentes mesures de soutien portées par l'Etat, malgré l'arrêt annoncé du « quoi qu'il en coûte », pèsent durablement sur la dette publique, et ce malgré une reprise de la croissance.
- Le fléchissement de la courbe semble s'amorcer, mais certainement trop mollement au regard des objectifs fixés dans le PLPFP 2023-2027.

AU NATIONAL : la situation financière des collectivités

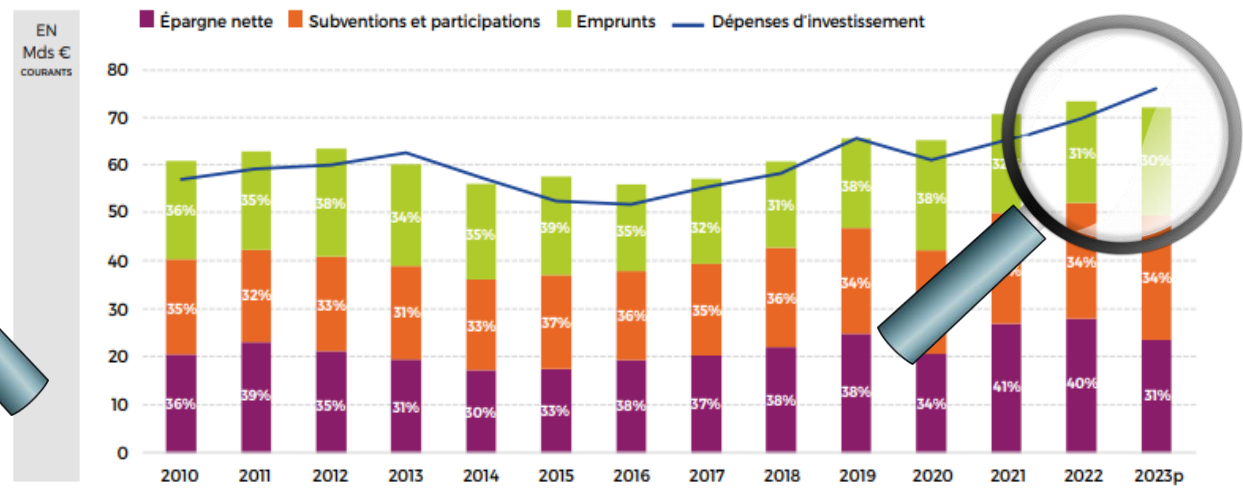
Une situation financière se contractant face à des dépenses inflationnistes

Les composantes de l'évolution de l'épargne brute des collectivités locales © La Banque Postale



Source : balances DGFIP, prévisions La Banque Postale.

Financement des investissements locaux © La Banque Postale



Source : balances DGFIP, prévisions La Banque Postale. Lorsque l'ensemble des financements est supérieur à 100 %, il y a un abondement du fonds de roulement, quand il est inférieur (comme en 2023), il y a un prélèvement sur le fonds de roulement.

- Force est de constater que la forte croissance de la fiscalité directe (+7,1 % de revalorisation des bases) ne suffit pas à compenser la dynamique historique des dépenses, en lien avec l'envolée des coûts de l'énergie, les mesures en faveur du pouvoir d'achat des fonctionnaires ou encore le renchérissement de la dette avec la remontée des taux.
- L'épargne nette des collectivités se contracte, mais sans peser dans l'immédiat sur les dépenses d'investissement.

En synthèse, ...

Jusqu'ici, en dépit des multiples chocs affrontés depuis 2022 (crise de l'énergie, poussée inflationniste, envolée des taux d'intérêt, ...), il semblerait que l'économie française continue de résister. Mais à quel prix ?

*Très clairement, les différentes mesures de soutien de l'Etat (bouclier tarifaire, amortisseur, filet de sécurité, chèques divers, ...) sont venues limiter les effets des chocs précédents, **mais surtout obérer la juste compréhension de la réalité économique**. L'Etat pourra-t-il durablement adopter cette posture de sauveur ? Au regard du déficit et de la dette publics, la réponse est plutôt négative, et ce d'autant plus à l'aulne du rétablissement des règles européennes.*

Bien qu'en terme d'inflation, une décélération se soit amorcée, les conditions d'élaboration et d'exécution des budgets locaux demeurent sous le couvert de l'incertitude. En sus des coûts des matériaux et des prestations, les collectivités territoriales doivent absorber des décisions de l'Etat, répondre aux exigences croissantes de la population et intégrer les nouvelles normes.

*Et les collectivités territoriales entendent bien participer activement au défi de la transition écologique, **mais pas sans le soutien de l'Etat**.*

AU NATIONAL : *le projet de loi de finances pour 2024*

Depuis le 27 septembre 2023, le Parlement examine :



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- **Le projet de loi de finances pour 2024 (PLF 2024)**

- 👉 **Objectifs du Gouvernement** : *lutter contre l'inflation et la baisse du déficit public dans un contexte d'incertitudes au niveau international et de remontée des taux d'intérêt*

- 👉 **Chiffres clés 2024 :**

- *Croissance : 1,4 % contre 1 % en 2023*
 - *Inflation : 2,6 % contre 3,8 % à fin novembre 2023*
 - *Déficit public : 4,4 % du PIB*
 - *Dette publique : 109,7 % du PIB*

- 👉 **Avis du Haut Conseil des finances publiques :**

- *Prévision de croissance du Gouvernement élevée*
 - *Prévision d'inflation plausible*
 - *Prévision du déficit public optimiste, car résultat d'hypothèses favorables*

PLF 2024 : les principales mesures « collectivités locales »

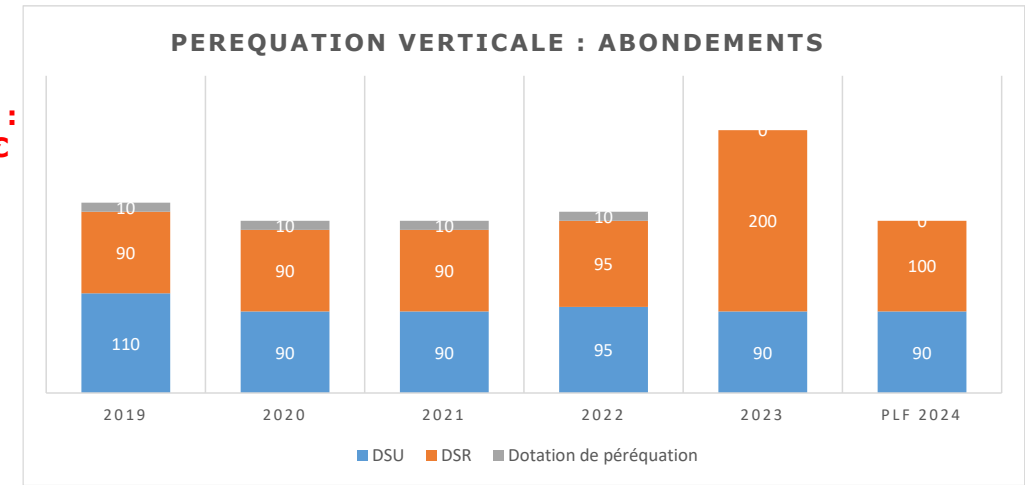
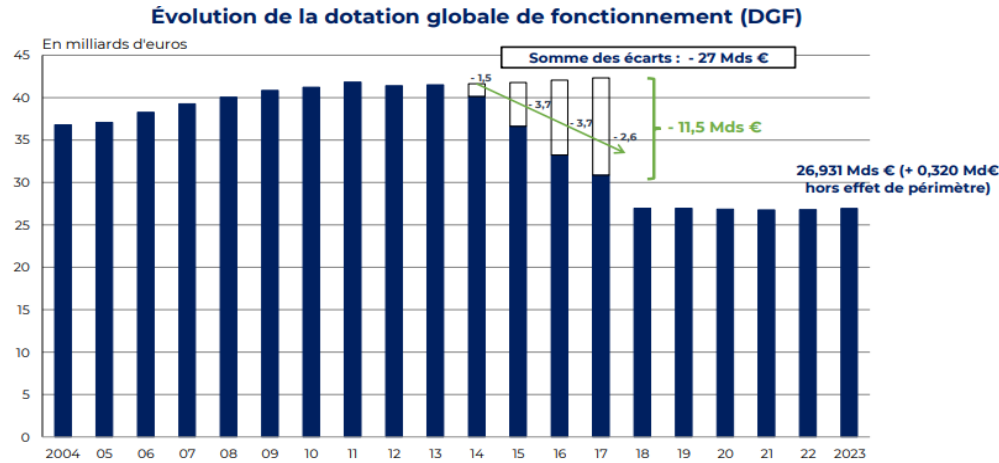
Les principaux sujets à retenir sont :

- L'augmentation de la dotation globale de fonctionnement
- Le maintien du soutien à l'investissement local
- L'incitation des collectivités à relever le défi de la transition écologique, via un abondement du fonds vert
- L'élargissement du périmètre du FCTVA

Au stade de l'examen du PLF 2024, les associations d'élus continuent de déplorer l'absence de prise en compte de l'inflation dans la fixation des différents concours financiers et l'inadéquation des moyens aux enjeux de rénovation, dans le contexte financier actuel.

PLF 2024 – CL : les concours financiers de l'Etat

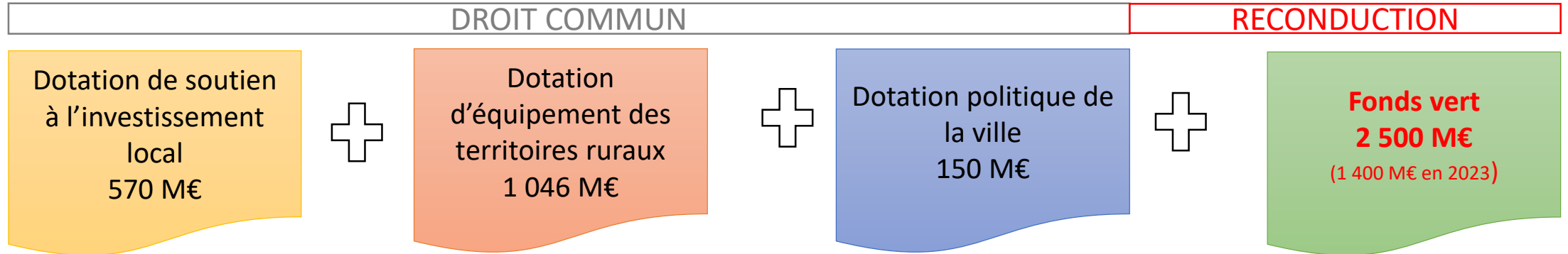
Une enveloppe DGF en hausse ... toujours en deçà de l'inflation ... autofinancée



- L'enveloppe DGF va augmenter de 220 M€ pour financer la progression de la péréquation (répartition des richesses sur le territoire). Cet abondement sera exclusivement financé par redéploiement interne, autrement dit sans apport du budget propre de l'Etat.
- Cela signe donc le retour de l'écrêtement et l'activation des variables d'ajustement pour le bloc communal. L'année 2023 avait dispensé le bloc local de cet effort.

PLF 2024 – CL : les concours financiers de l'Etat

Un soutien à l'investissement aux ambitions de verdissement de l'action publique



- Le PLF 2024 s'inscrit dans la continuité de l'engagement de l'Etat en faveur de l'investissement local, pris depuis 2019, avec la reconduction des dotations de base, mais sans tenir compte de la dynamique des territoires et de l'inflation.
- Les projets favorisant la transition écologique pourront, une nouvelle fois, bénéficier d'un taux de subvention majoré. L'objectif est de verdir le soutien financier de l'Etat.
- Initialement limité à 2023, le Gouvernement a fait le choix, au regard des demandes fortes des élus locaux, de reconduire le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires – Fonds vert. Cette décision porte sur un volume financier de 2 500 M€.
- Cette nouvelle enveloppe intègre notamment la rénovation énergétique des écoles.

En conclusion, ...

Le projet de loi de finances pour 2024 reprend, dans ses relations avec les collectivités territoriales, ses grands principes de gestion, à savoir le renforcement de la péréquation intégralement autofinancé par les collectivités.

Dans un contexte fortement inflationniste des charges générales couplé à celles du personnel, sous l'effet de mesures nationales, il est évident que la situation financière des collectivités ne pourra que se dégrader. Malgré les démonstrations des associations d'élus locaux, l'Etat reste sourd à l'indexation des concours financiers à l'inflation.

La limitation de la sphère fiscale à pouvoir de taux questionne une nouvelle fois l'autonomie financière des collectivités locales. Comment justifier une pression fiscale croissante pour la préservation de services publics presque gratuits pour les habitants non propriétaires ?

Les collectivités demeurent inquiètes des attentes pour le redressement des finances publiques, avec une participation, dans l'immédiat, limitée à un encadrement, non imposé, de l'évolution des dépenses publiques !

Quel avenir pour les services publics locaux ?

COMMUNE : *la situation actuelle*

- **VISION RETROSPECTIVE**
 - La capacité d'autofinancement
 - L'endettement

Les données 2023 demeurent provisoires.

VISION RETROSPECTIVE : *la capacité d'autofinancement*

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Produits des services & du domaine

- Niveau de réalisation similaire à 2022
- Maintien des recettes des services malgré la révision des tarifs

Impôts et taxes

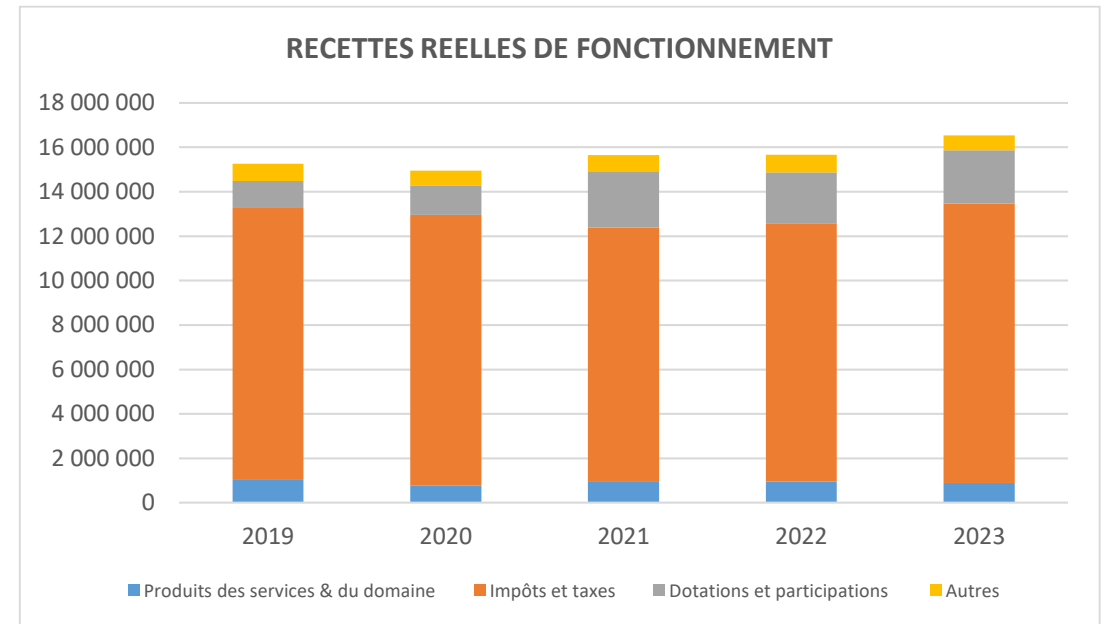
- Contributions directes : une variation marquée par l'inflation (+7,1 %) et la révision des taux (+ 5 %)
- COMPA : maintien de l'attribution de compensation et légère diminution de la dotation de solidarité communautaire
- TCFE : forte augmentation suite à un changement de répartition du produit, et ce de façon ponctuelle sur 2023
- Droits de mutation : ralentissement par rapport à 2022 (-20 %)

Dotations et participations

- DGF/DSU/DSR : légère progression en raison du gel de l'écrêtement et de l'abondement de l'enveloppe nationale
- Subventions reçues : maintien des principaux financements

• Autres recettes de fonctionnement

- Léger repli des recettes locatives



VISION RETROSPECTIVE : *la capacité d'autofinancement*

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Charges à caractère général

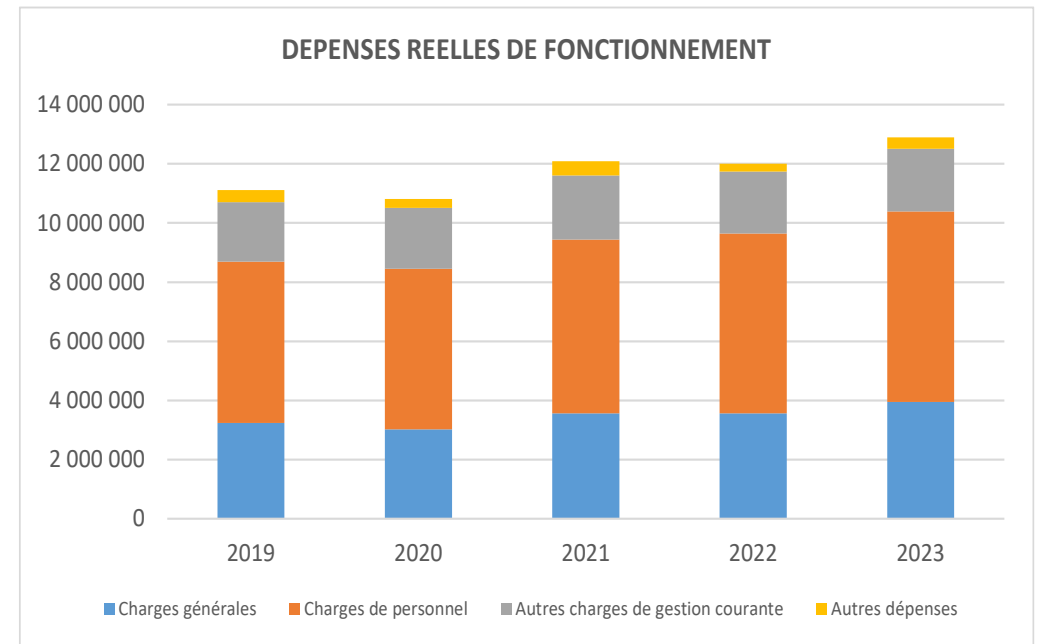
- Exposition importante à l'inflation, couverte essentiellement par des redéploiements internes
- Absorption de l'envolée des coûts de l'énergie (+336 K€)

Charges de personnel

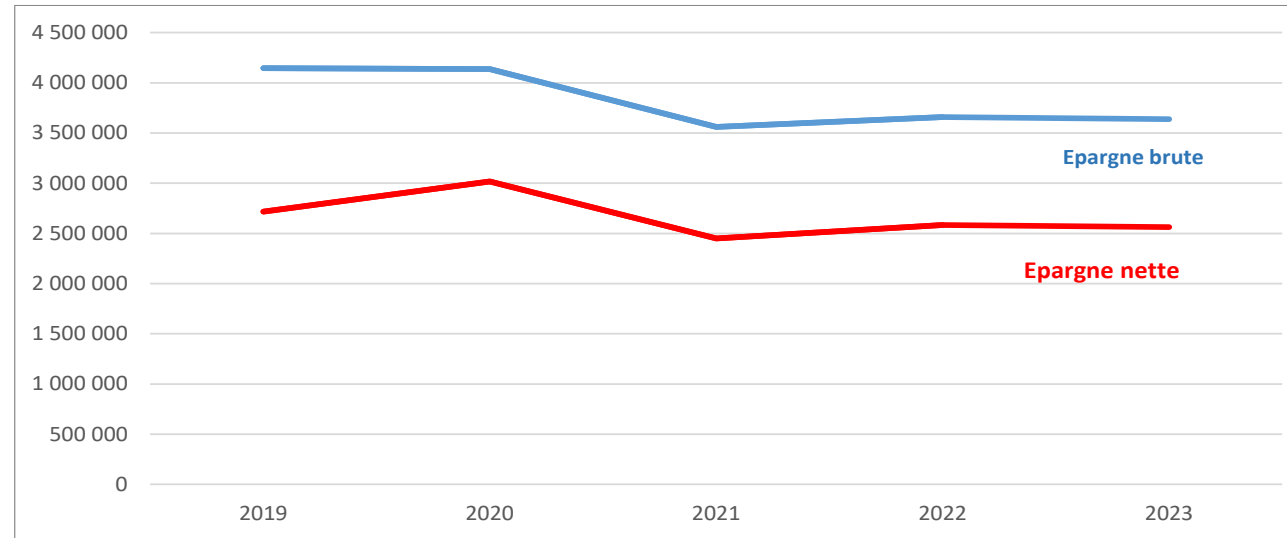
- Intégration des mesures nationales en faveur du pouvoir d'achat : revalorisation du point d'indice, du SMIC, ...
- Impact des recrutements au niveau des services techniques

Autres dépenses de fonctionnement

- Progression des contributions au SIVU de l'enfance, au SIVOM du canton d'Ancenis et aux OGEC
- Maintien des subventions aux associations et organismes
- Charges financières en retrait, en l'absence de nouvel emprunt



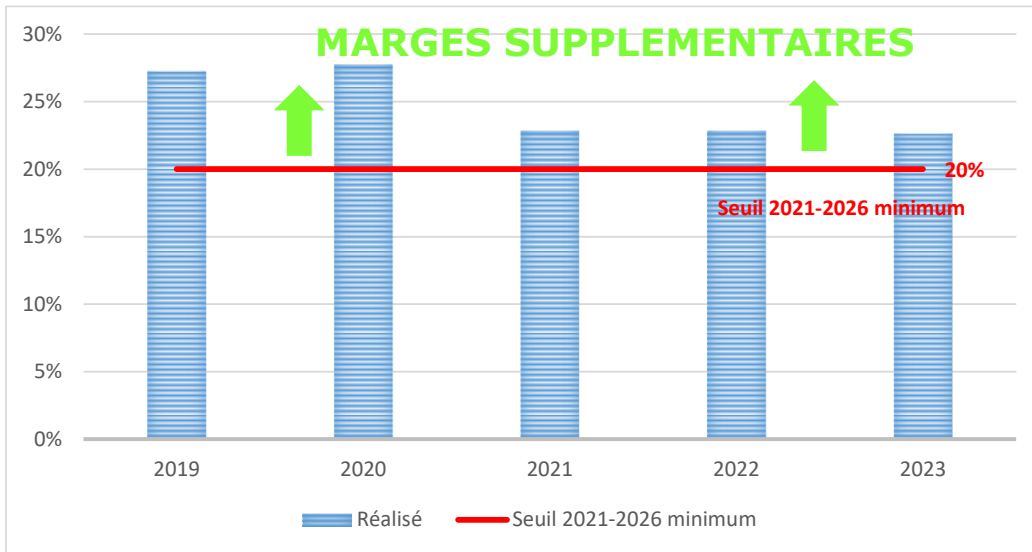
VISION RETROSPECTIVE : *la capacité d'autofinancement*



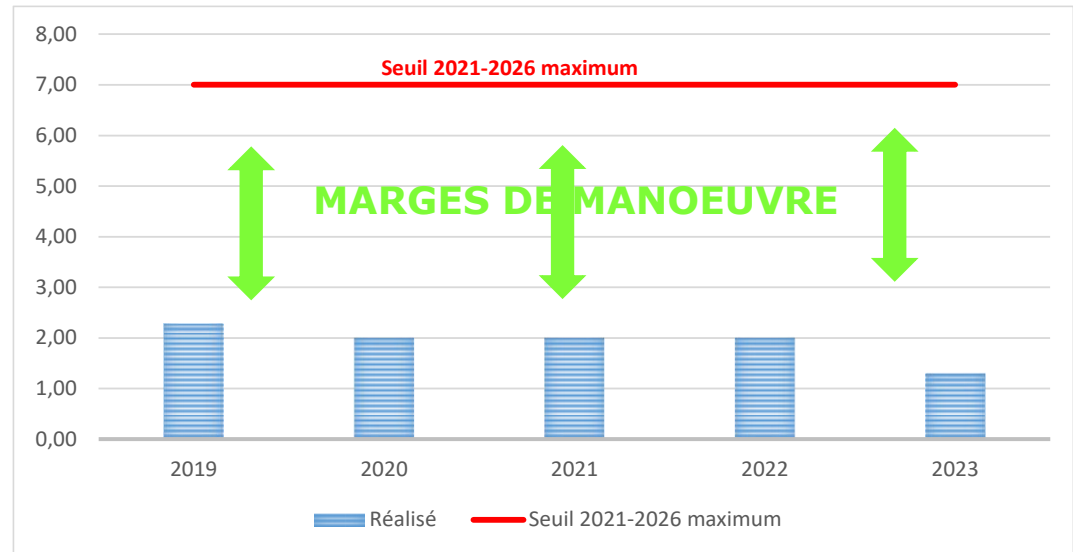
- L'épargne nette, obtenue après la couverture du remboursement annuel de la dette en capital, participe au financement du programme d'investissement.
- Au bénéfice de l'activation du levier fiscal principalement, et de choix budgétaires lors de la dernière préparation budgétaire, et de recettes inattendues et non pérennes, l'épargne a pu être préservée à un niveau similaire à 2022.
- Le renchérissement des fournitures et prestations, les nouvelles mesures en faveur du pouvoir d'achat ou encore la fin des mesures d'Etat sur le coût de l'énergie (en 2025) devraient conduire à l'élaboration d'un nouveau plan d'actions pour garantir un niveau d'autofinancement minimum.

VISION RETROSPECTIVE : la capacité d'autofinancement

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT



CAPACITE DE DESENETTEMENT



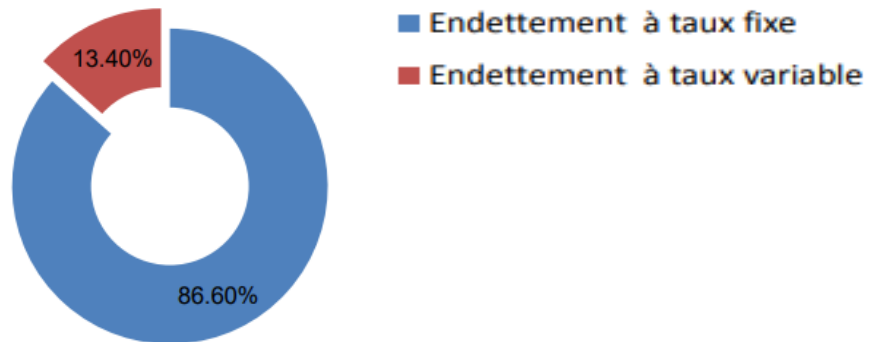
- Lors des orientations budgétaires pour 2023, trois cadres ont été fixés pour caler la stratégie financière du mandat.
- Les capacités exposées ci-dessous démontrent le respect à fin 2023 des engagements financiers pris, avec en apparence le maintien de marges de manœuvre.
- Un recours massif à l'emprunt et une dégradation de l'épargne auraient des répercussions immédiates sur l'affichage de ces deux indicateurs.

VISION RETROSPECTIVE : l'endettement en synthèse

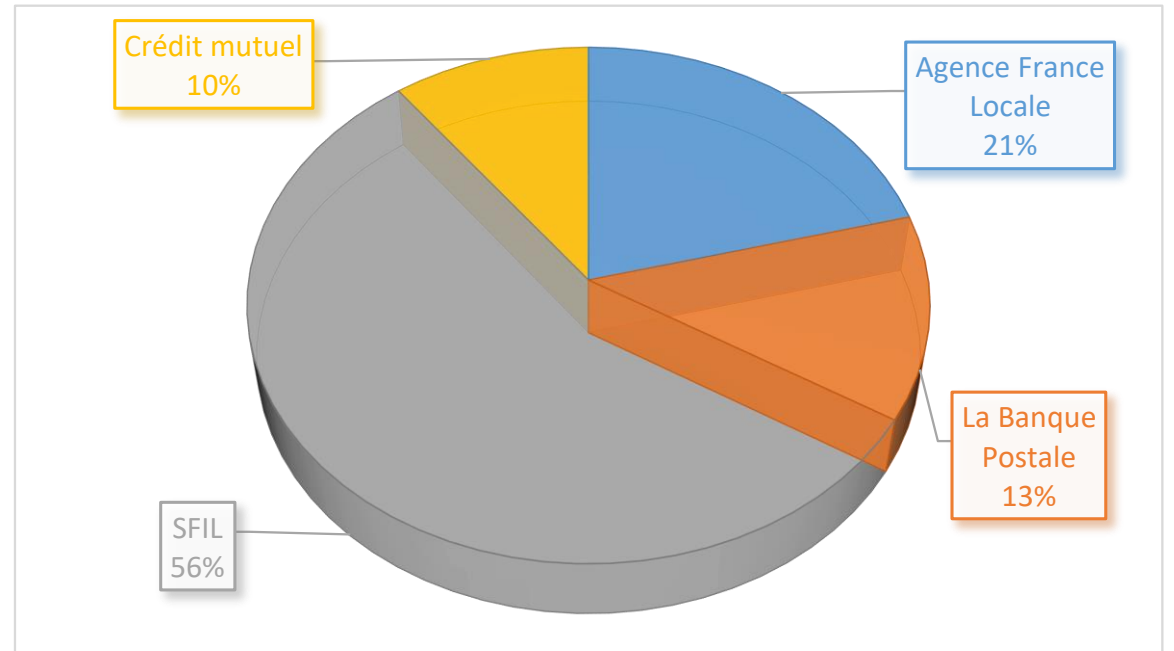
ENCOURS DE DETTE au 31 décembre 2023

Budget principal	4 891 790,60 €
BA C.A.T.	35 723,72 €
TOTAL	4 927 514,32 €

REPARTITION PAR TYPE DE TAUX



REPARTITION DES PRETEURS

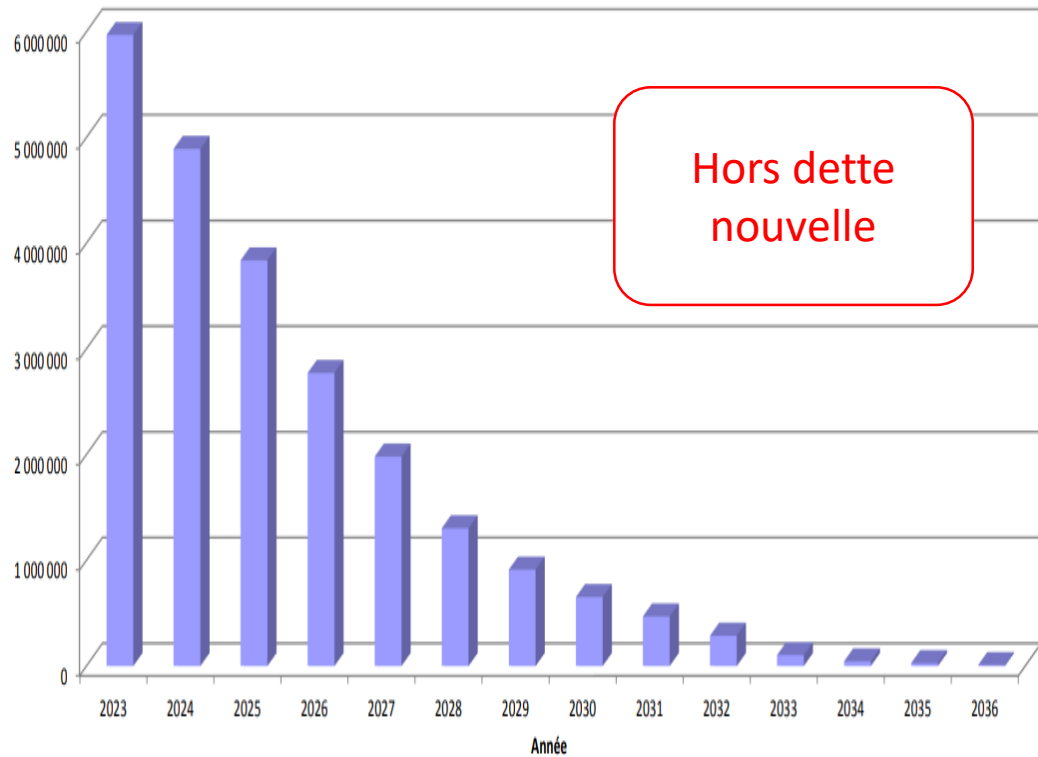


Taux moyen de la dette : 2,24 % (1,86 % en 2022)

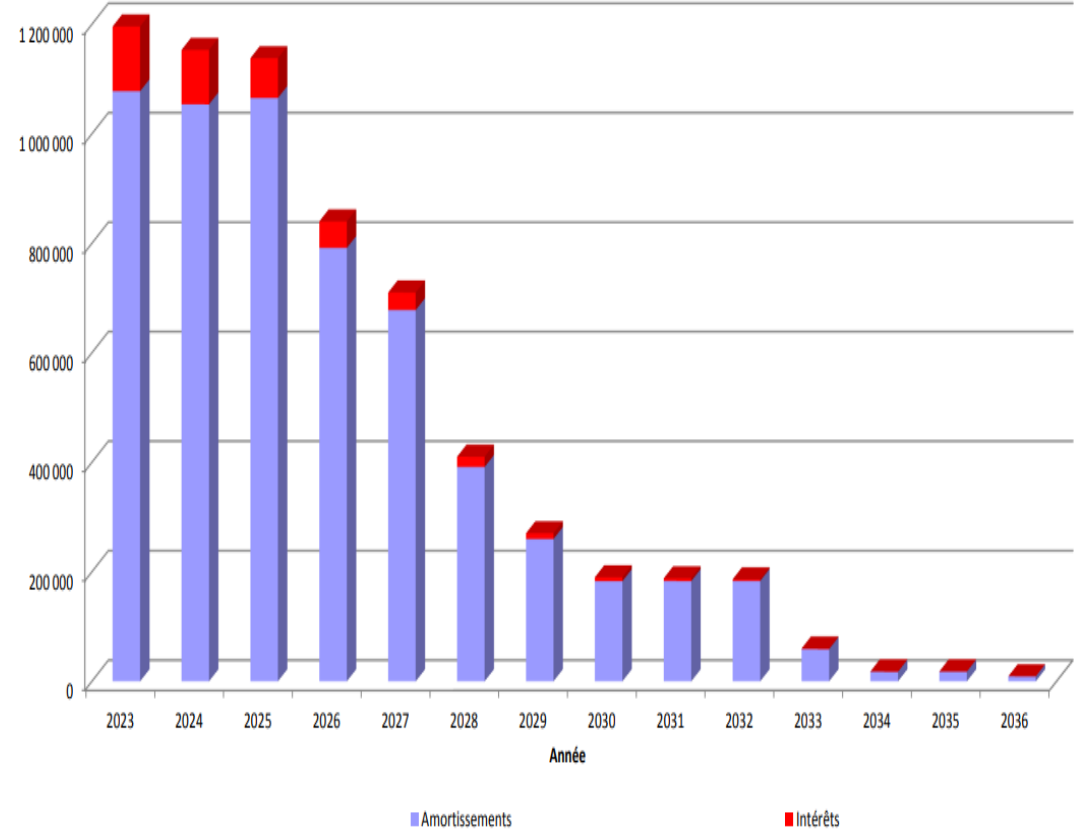
Durée de vie moyenne : 6 années

VISION RETROSPECTIVE : *l'endettement en prospective*

PROFIL D'EXTINCTION DE LA DETTE ACTUELLE

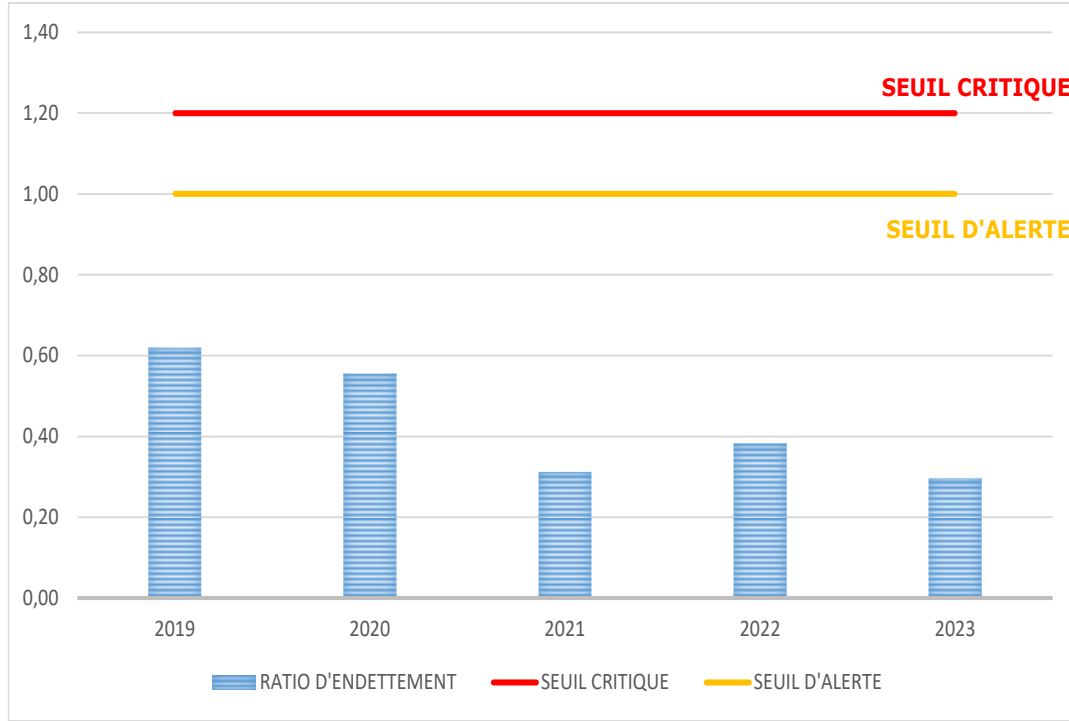


ANNUITES DE DETTE



VISION RETROSPECTIVE : *le poids de l'endettement*

RATIO D'ENDETTEMENT



- L'observation de cet indicateur et de ceux préalablement exposés confirment la préservation de marges de manœuvres en terme d'endettement, mais sous réserve d'une épargne brute suffisante.
- Le recours à l'emprunt, pour finaliser le plan de financement du programme d'investissement de la mandature, devra être modéré.

En conclusion, ...

En 2023, la commune a préparé, et exécuté, une nouvelle fois son budget dans un contexte flou, avec l'obligation de faire face à l'envolée des fluides, au renchérissement des matériaux et prestations au-delà de l'inflation, mais également en cours d'année, d'intégrer les mesures de l'Etat en faveur du pouvoir d'achat des fonctionnaires.

Engagée dans une recherche d'optimisation permanente, la commune a dû opérer des choix importants au niveau de ses dépenses, mais également en terme de stratégie fiscale. L'objectif premier était de maintenir des services publics de qualité, tout en veillant à entretenir le large patrimoine de la commune.

L'atterrissage 2023, encore provisoire, confirme une situation financière préservée, mais également, à terme, la fragilité de l'équilibre financier de la commune, imposant la prise de décisions fermes et engagées.

L'année 2023 a vu la réalisation de projets structurants pour le territoire, tant en terme d'équipements que d'aménagements urbains.

COMMUNE : *les orientations budgétaires*

- **LES REALITES A INTEGRER**
- **FONCTIONNEMENT**
 - La capacité d'autofinancement
- **INVESTISSEMENT**
 - Les investissement
- **LES BUDGETS ANNEXES**

Les données 2023 demeurent provisoires.

ORIENTATIONS 2024 : *les réalités à intégrer*

- **Des enjeux démographiques à moyen terme, avec un vieillissement de la population**
 - ↪ Participer à la maîtrise foncière en engageant des opérations en faveur du développement de l'habitat
 - ↪ Intégrer les nouvelles attentes de la population au sein des services municipaux (jeunesse, scolaire, sports, culture, ...)
 - ↪ Maintenir une offre d'animations, des équipements culturels et sportifs de qualité et adaptée à l'échelle de la commune

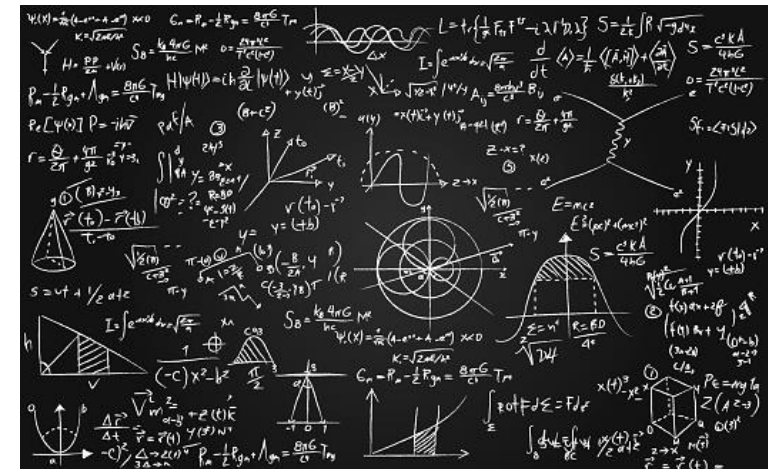
- **Un patrimoine particulièrement vieillissant, marqueur d'un passé de ville-centre bénéficiant d'une recette fiscale performante**
 - ↪ Pallier à l'insuffisance, voire l'absence, d'entretien courant des équipements, durant les années précédentes, aboutissant à la réalisation d'investissements structurants conséquents
 - ↪ Continuer à offrir une offre de qualité aux associations et acteurs locaux, tout en veillant à responsabiliser sur les coûts de fonctionnement de ces équipements
 - ↪ Adapter les équipements aux nouveaux enjeux de la transition écologique

- **Un développement harmonieux du centre-ville, comme moteur d'animations et d'attractivité du cœur de la ville**
 - ↪ Participer à la promotion du territoire, pour attirer de nouveaux commerces
 - ↪ Enrayer la problématique de propreté en concertation avec la COMPA, pour améliorer l'image d'une ville positive
 - ↪ Poursuivre le déploiement d'une gestion différenciée des espaces verts
 - ↪ Conserver une offre événementielle structurée et accessible à un large public (14 juillet, festival, couleur parasol, ...)

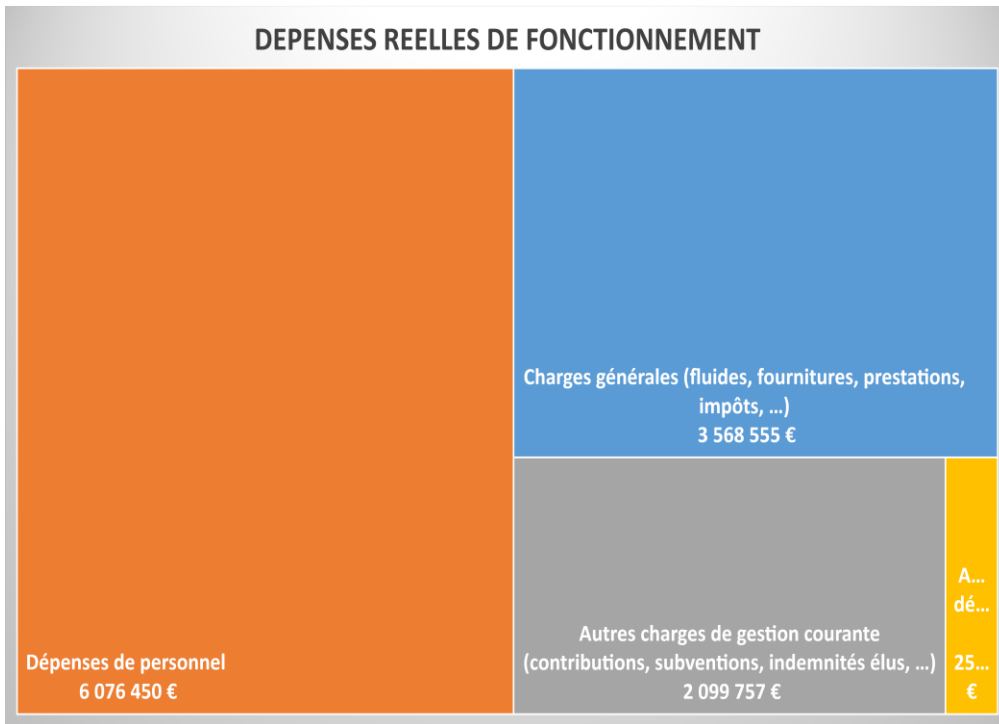
ORIENTATIONS 2024 : *les réalités à intégrer*

- **Une action quotidienne engagée et volontariste en faveur de la transition écologique**
 - ↳ Renforcer les déplacements doux sur le territoire
 - ↳ Veiller au développement de la biodiversité, au travers des campagnes de plantations, de la renaturation des cours d'écoles ou encore une démarche éco-responsable des espaces verts
 - ↳ Poursuivre le plan de sobriété dans les bâtiments publics, avec une implication attendue des utilisateurs de ces équipements
 - ↳ Programmer les travaux de mise en accessibilité des bâtiments et espaces publics

Une complexité des besoins, une évidence sur le besoin ... mais des ressources limitées !



ORIENTATIONS 2024 : *la capacité d'autofinancement*



Source : CA 2022

Le poids des charges générales et des dépenses de personnel progressent dans la structure des dépenses réelles de fonctionnement, en passant de 78,07 % à 80,38 % à fin 2022.

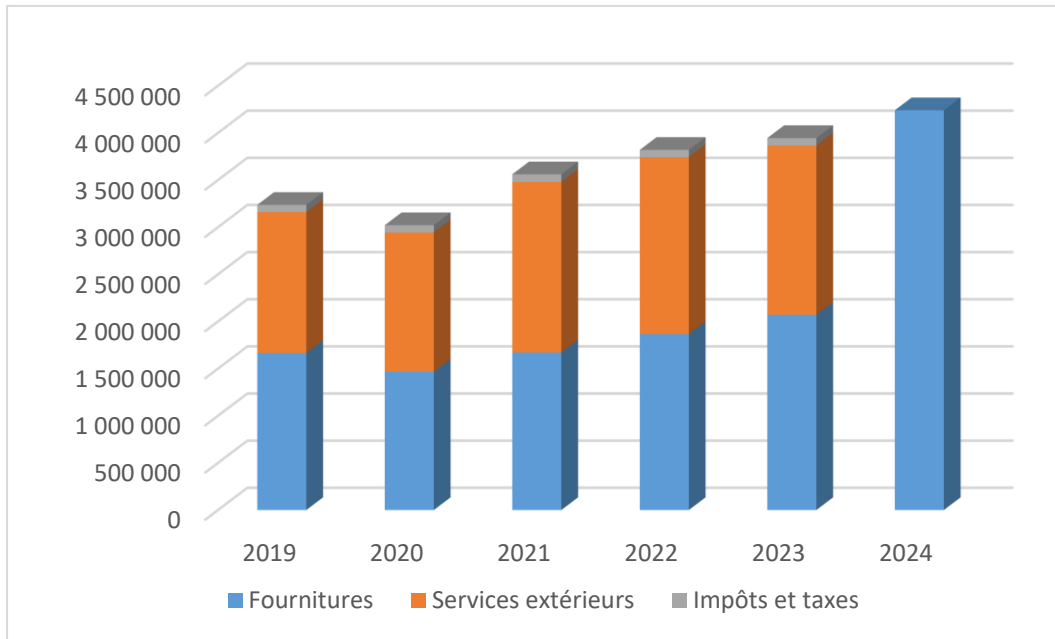
Cette part croissante de dépenses peu compressibles appelle à la prudence, au risque d'influer négativement sur la capacité d'autofinancement.

Les subventions et contributions obligatoires en représentent 17,50 %.

La persistance de cette dynamique nécessitera des choix et/ou d'intervenir sur les recettes.

ORIENTATIONS 2024 : *la capacité d'autofinancement*

Les charges à caractère général difficilement compressibles

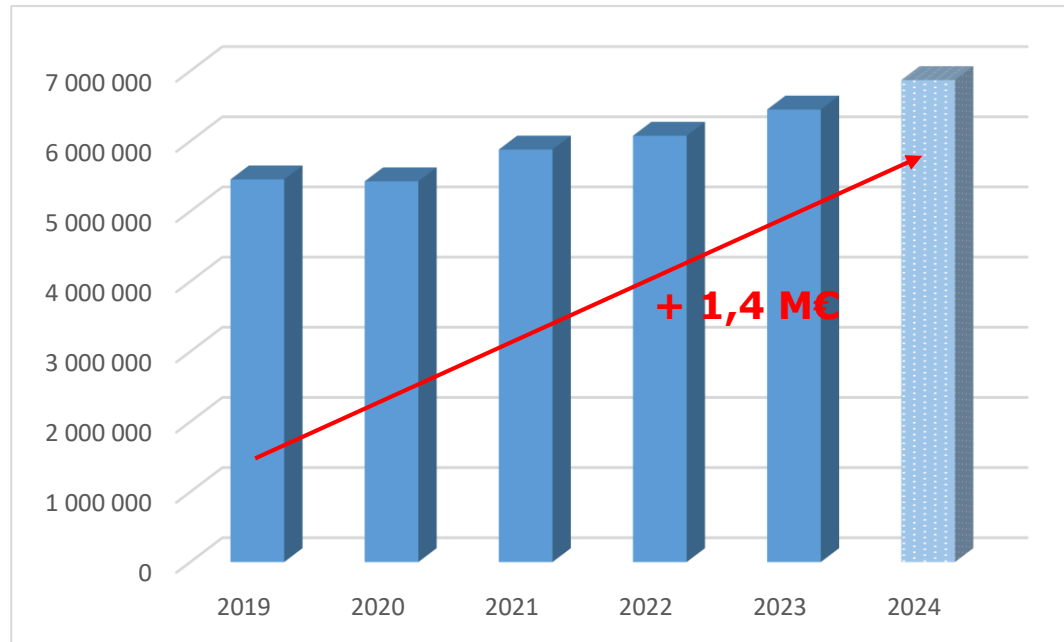


Les **charges à caractère général** devraient progresser sous l'effet :

- de l'inflation des prix sur les fournitures et les prestations,
- de l'importance et de l'état du patrimoine de la commune,
- du développement de la commune,
- de mesures d'économie à l'échelle de tous les services,
- Et ce sans nouvelle action.

ORIENTATIONS 2024 : la capacité d'autofinancement

Une évolution des dépenses de personnel essentiellement imposée



* Source : Les comptes des communes 2022 – Impots.gouv.fr

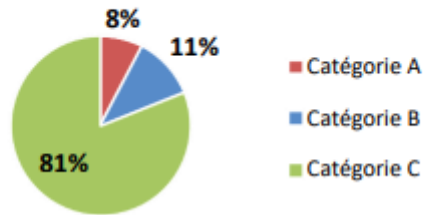
Les **dépenses de personnel** (51,06 des % des dépenses en 2022 contre 59,52 % pour la strate*) devraient progresser sous l'effet principalement :

- des mesures nationales en faveur du pouvoir d'achat :
 - Revalorisation du point d'indice en année pleine (+1,5 % au 1^{er} juillet 2023)
 - Ajout de 5 points d'indice à chaque agent
 - Majoration de la part patronale CNRACL
- de la variation naturelle de la masse salariale,
- des recrutements 2023 en année pleine,
- et ce à équivalents temps plein constants à la fin du mandat.

ORIENTATIONS 2024 : la capacité d'autofinancement

La gestion des ressources humaines

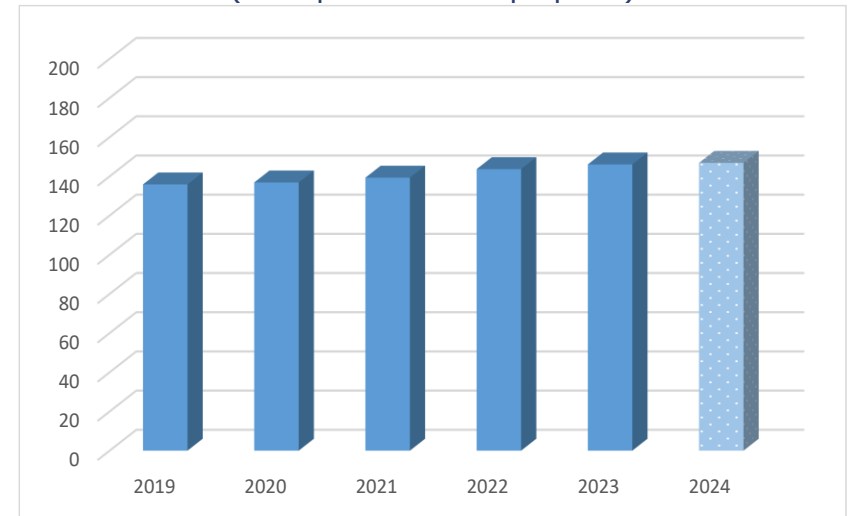
➤ Répartition des agents par catégorie



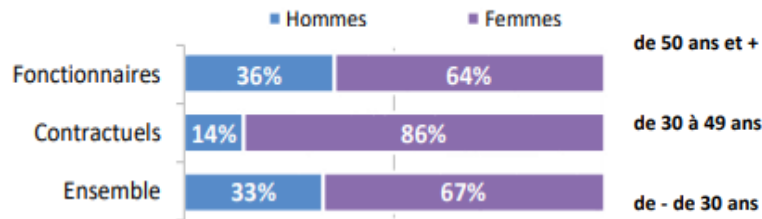
➤ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	27%	19%	26%
Technique	45%	67%	48%
Culturelle			
Sportive	3%	5%	4%
Médico-sociale	2%		2%
Police	3%		2%
Incendie			
Animation	20%	10%	18%
Total	100%	100%	100%

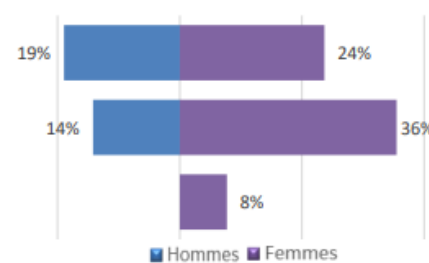
Evolution des effectifs au 1^{er} janvier (en équivalent temps plein)



➤ Répartition par genre et par statut



Pyramide des âges des agents sur emploi permanent

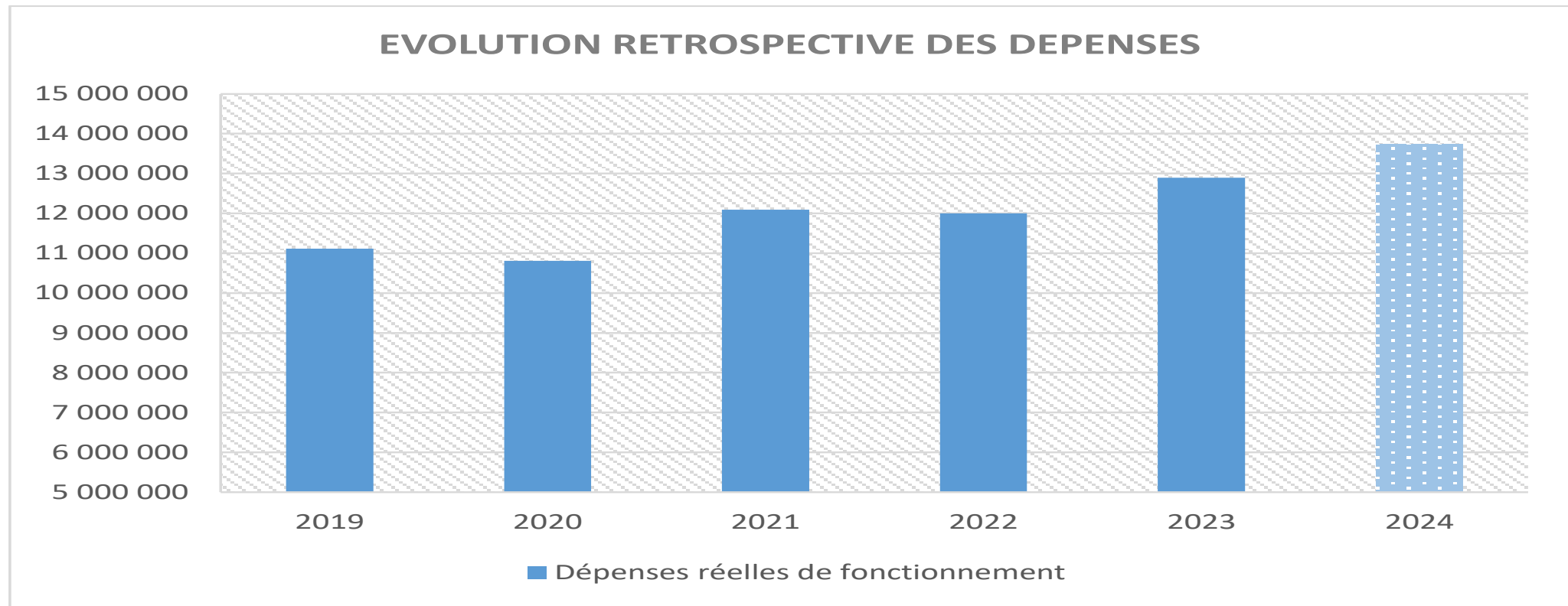


* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

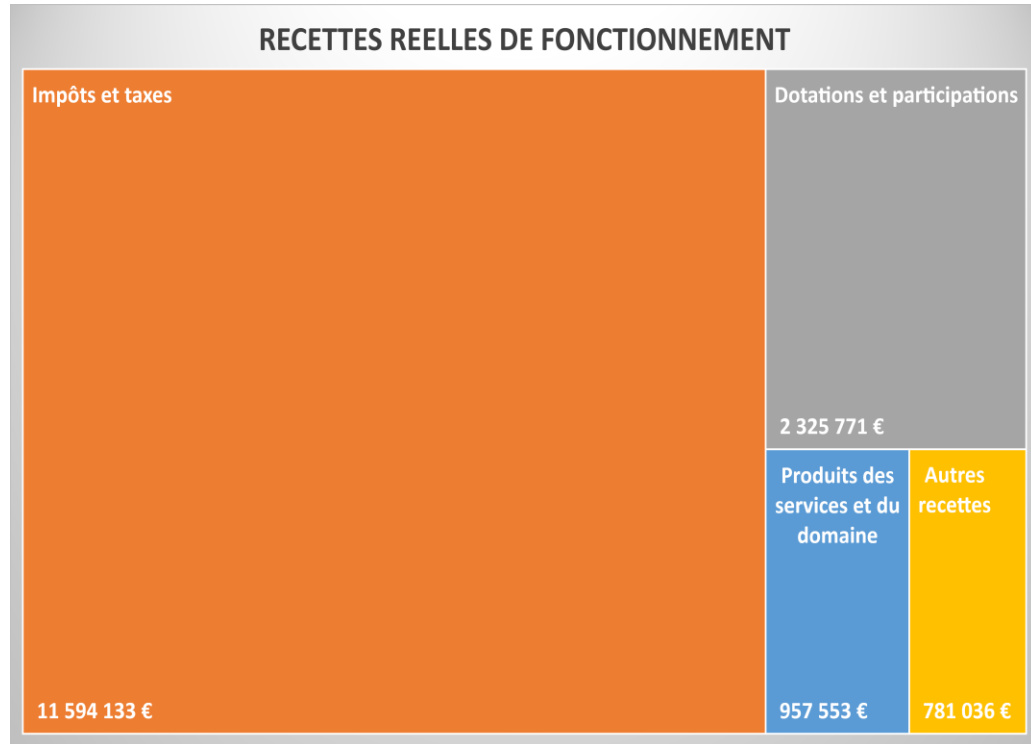
Autres informations

- Régime indemnitaire : délibération du 16/12/2019
- Durée annuelle du temps de travail : 1 607 heures
- Jeunesse – animation : avantage en nature « repas »

ORIENTATIONS 2024 : *la capacité d'autofinancement*



ORIENTATIONS 2024 : *la capacité d'autofinancement*



Source : CA 2022

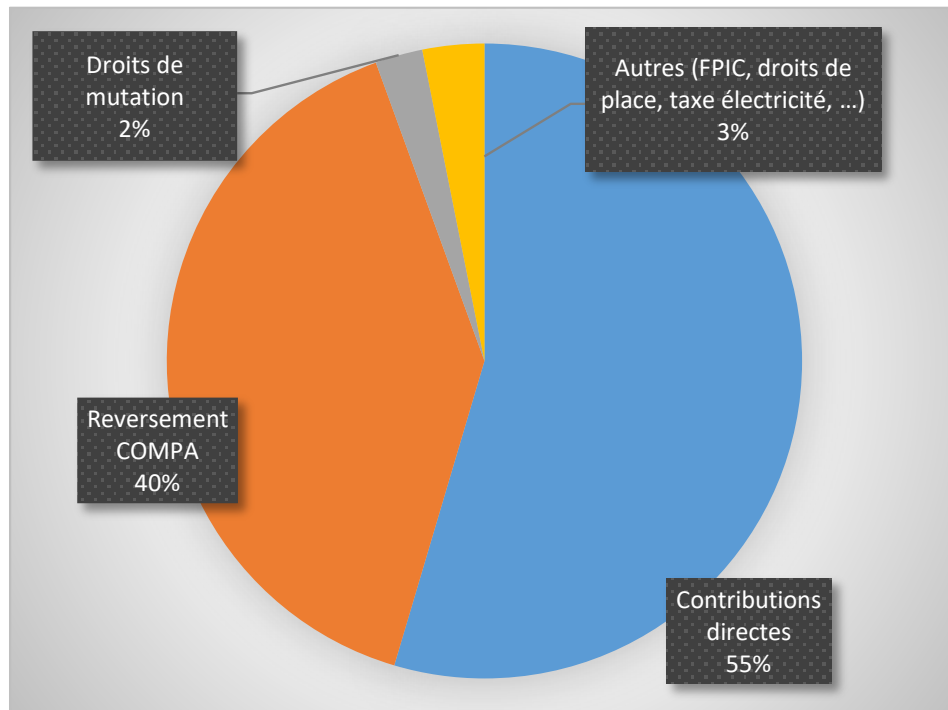
La commune bénéficie de deux principales recettes réelles de fonctionnement : 74,04 % des impôts & taxes et 14,85 % des dotations et participations.

Les recettes tirées des services et du domaine représentent 6,12 % des ressources.

En recettes, les seules marges de manœuvre de la collectivité reposent sur la révision des tarifs et/ou l'activation du levier fiscal, en espérant que ces choix ne couvrent pas que le recul des concours financiers de l'Etat.

ORIENTATIONS 2024 : *la capacité d'autofinancement*

IMPOTS & TAXES : Des ressources fiscales à limiter à la révision des bases ?



Contributions directes :

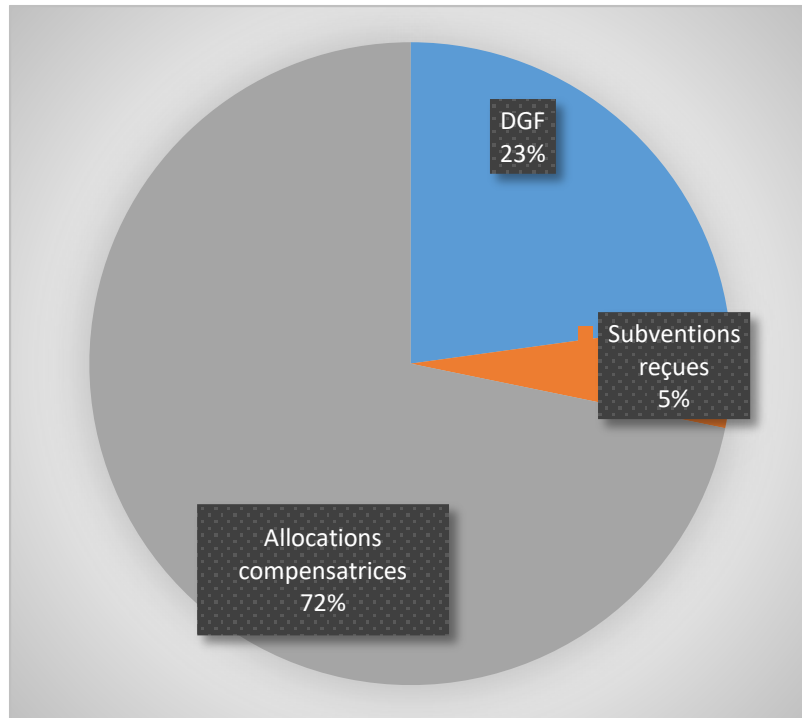
- Variation physique des bases évaluée à 0,5 %
- Revalorisation annuelle des bases, selon la formule de révision : estimée à + 3,9 %
- Reconduction des taux d'imposition

Reversements COMPA :

- Attribution de compensation identique à 2023, en l'absence de nouveaux transferts de charges
- Dotation de solidarité communautaire au même niveau que celle perçue en 2023

ORIENTATIONS 2024 : *la capacité d'autofinancement*

DOTATIONS & PARTICIPATIONS : Des concours financiers sans inflation



DGF :

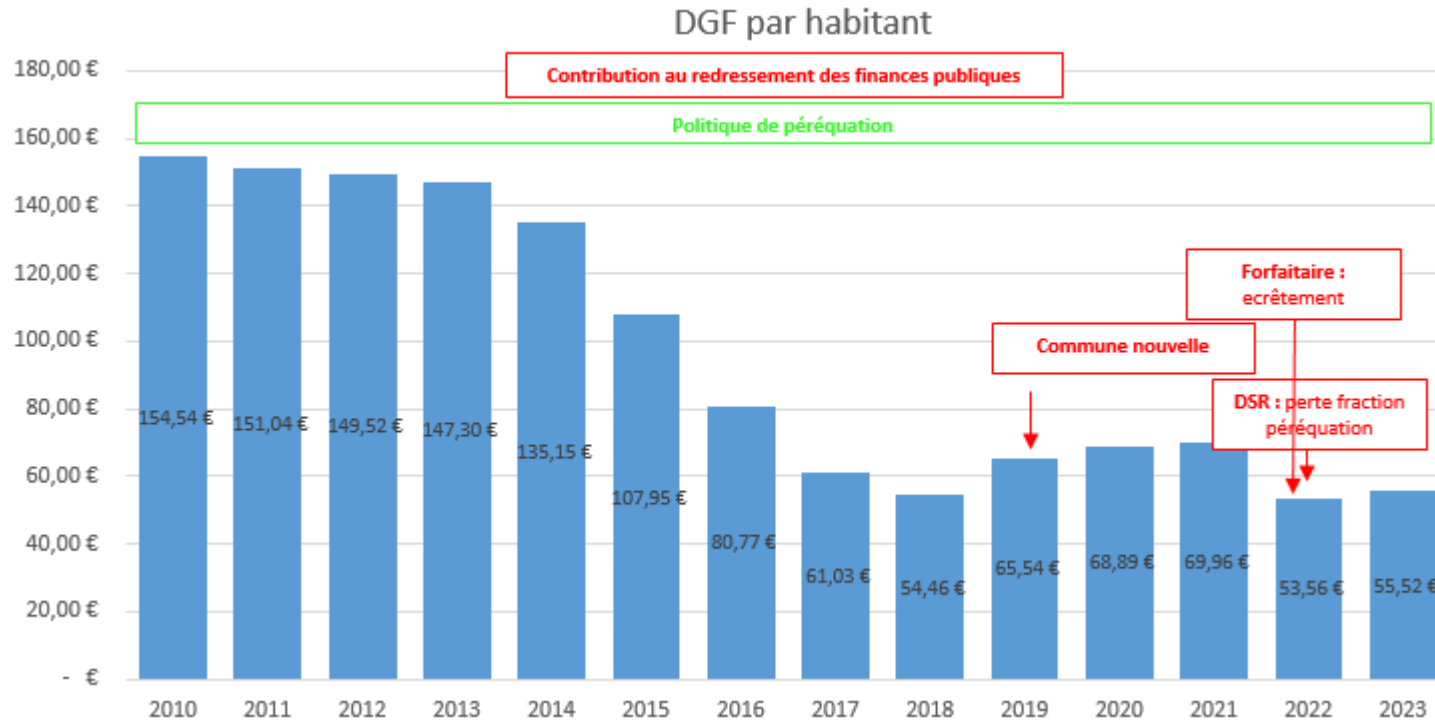
- Rétablissement de la participation au financement de la péréquation, via l'écrêtement
- Progression des dotations de solidarité urbaine et rurale, en lien avec l'abondement national

Allocations compensatrices :

- Essentiellement la compensation supportée par l'Etat suite à la révision des valeurs locatives des locaux industriels
- Reconduction identique aux sommes perçues en 2023

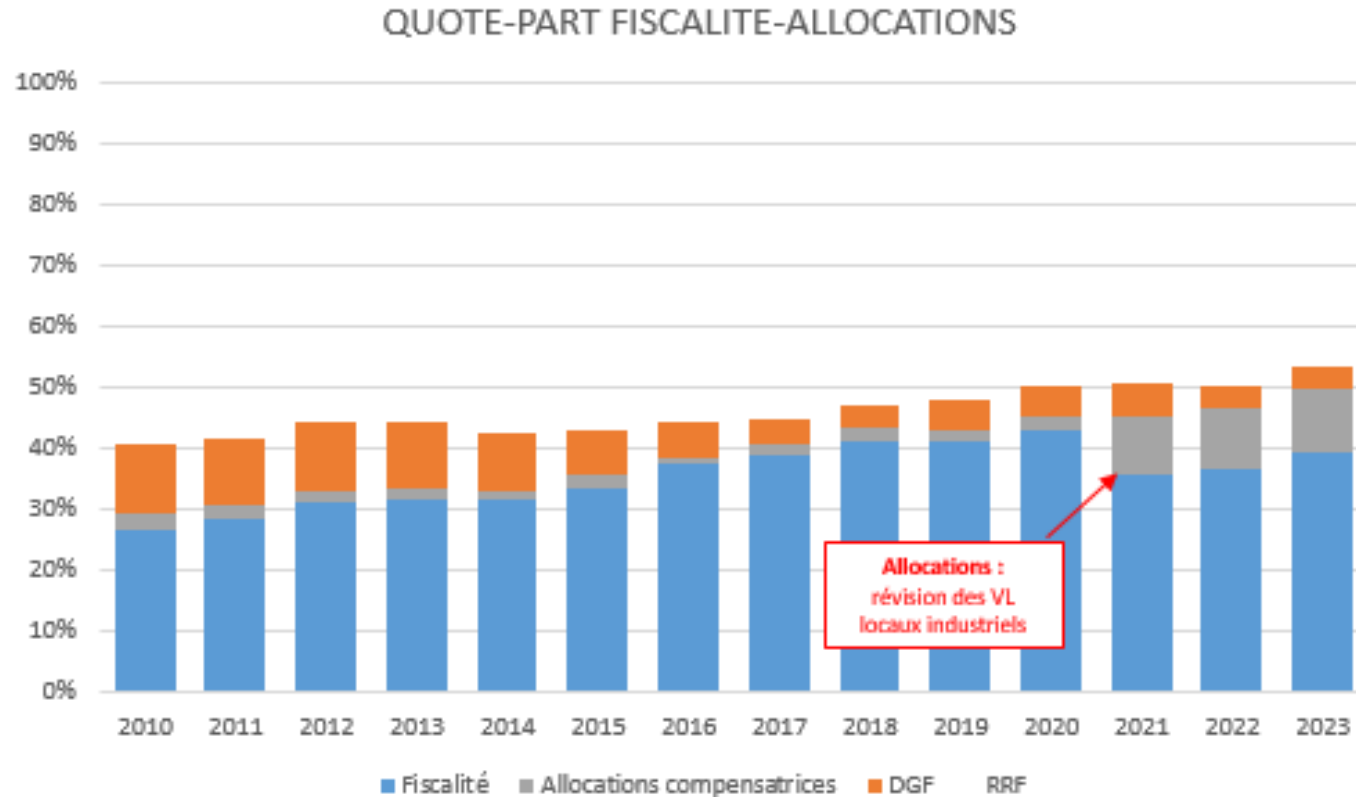
ORIENTATIONS 2024 : la capacité d'autofinancement

DGF : la chute continue

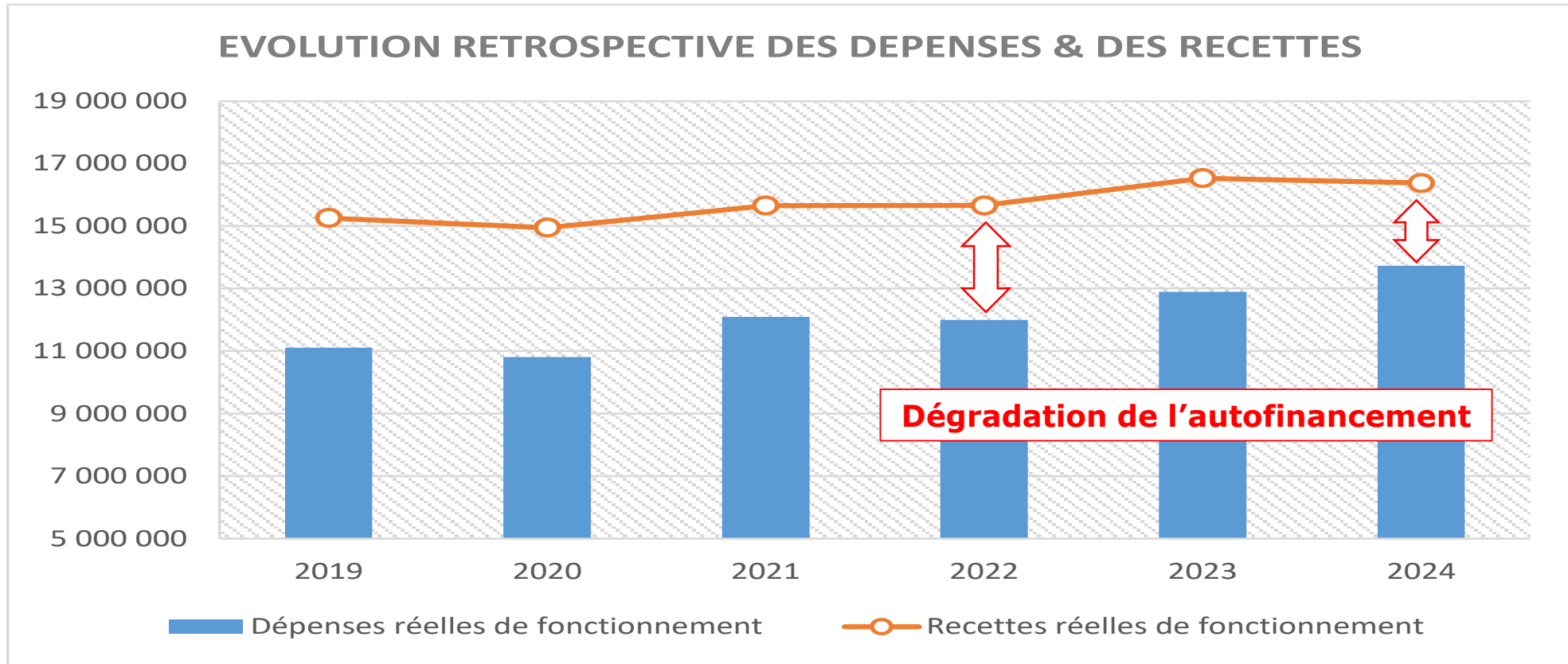


ORIENTATIONS 2024 : *la capacité d'autofinancement*

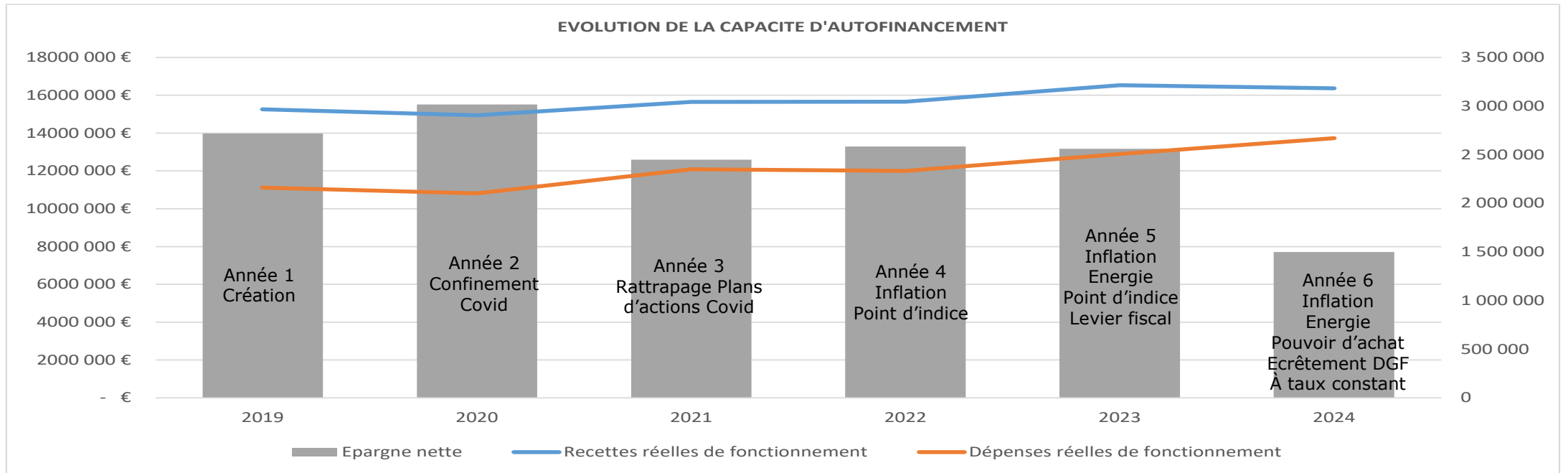
FISCALITE <-> DOTATIONS : quelle autonomie ?



ORIENTATIONS 2024 : *la capacité d'autofinancement*



ORIENTATIONS 2024 : la capacité d'autofinancement



- La comparaison est délicate entre des données réalisées et celles prévisionnelles. Pour autant, la situation 2024 résulte des recettes mesurables et des demandes incompressibles des services en dépenses.
- Pour 2024, avec l'hypothèse de conservation de prix élevés, y compris au niveau de l'énergie, le constat d'une dégradation de la capacité d'autofinancement est nette.
- La crainte de la poursuite de ce contexte économique pèse sur les décisions d'investissement.

ORIENTATIONS 2024 : *Les investissements*



Les projets en faveur de la transition écologique

- Rénovation énergétique des bâtiments communaux, notamment le complexe sportif du Bois Jauni
- Mobilités actives avec le lancement du schéma directeur, l'aménagement du giratoire Tournebride
- Mise en œuvre du schéma directeur d'aménagement lumières
- Poursuite des programmes de plantations et de végétalisation, dans le cadre de la gestion différenciée

Les projets en faveur de l'attractivité du territoire

- Secteurs gare / Moutel-Corderie / Gilarderie : études opérationnelles et acquisitions foncières
- PVD : amorce de la politique de soutien au ravalement des façades
- Réalisation opérationnelle des projets lauréats du budget participatif
- Poursuite des actions de relogement des associations du territoire
- Constitution de réserve foncière

Les projets tournés vers le patrimoine

- Lancement du parcours patrimonial
- Château : poursuite des diagnostics, et réalisations de premières mesures conservatoires

Les investissements dédiés aux services publics

- Renouvellement courant des matériels et équipements
- Patrimoine bâti : mises en œuvre des actions d'entretien préventives et curatives, notamment sur les toitures
- Mise en œuvre du programme annuel de la voirie communale
- Poursuite du programme de mise en accessibilité des bâtiments et espaces publics



ORIENTATIONS 2024 : *Les investissements*



Financées par

- Autofinancement
- Résultat reporté (dont fonds de roulement)
- Ressources liées aux projets :
 - *Subventions*
 - *Taxe d'aménagement*
 - *FCTVA*
- Cessions immobilières

Sans recours à l'emprunt

ORIENTATIONS 2024 : *La continuité des budgets annexes*

Théâtre

- Difficulté de maintien des enveloppes dédiées à la programmation culturelle et à l'entretien de l'équipement, en raison du renchérissement des fournitures et prestations (hébergement, fluides, ...) et des droits d'auteurs

Lotissements

- *Clos Martin* : organisation de la clôture comptable du budget annexe
- *La Chauvinière* : engagement des opérations de clôture comptable du budget annexe, avec la reprise de la réserve foncière sur le budget principal

Centre d'aide par le travail

- Déroulement de la convention de crédit-bail avec l'ADAPEI, avec le portage des charges foncières et de dette financé par la redevance du preneur

Panneaux photovoltaïques

- Gestion de l'installation en place
- Engagement du projet d'installation d'ombrières, via un AMI, sur les parkings dans le respect des nouvelles obligations

En conclusion, ...

Les orientations budgétaires pour 2024 démontrent l'inadéquation des ressources disponibles au regard des besoins, en termes de services publics mais également d'entretien du patrimoine communal.

Les enjeux de développement de l'habitat, de transition écologique, ... se télescopent rudement avec la capacité financière de la commune.

L'objectif reste de veiller à conserver une attractivité suffisante pour l'ensemble des citoyens, et surtout une soutenabilité de la vie sur la commune.

L'heure des choix a déjà commencé, et devra certainement être poursuivie à très court terme. La bonne exécution d'une année ne doit pas cacher la réalité de la trajectoire financière.



COMMUNE : *la* ***prospective financière*** ***à 3 ans***

- **FONCTIONNEMENT**
 - La capacité d'autofinancement
- **INVESTISSEMENT**
 - Le besoin de financement

Les données 2023 demeurent provisoires.

FONCTIONNEMENT : *la capacité d'autofinancement*

SCENARIO UNIQUE : Hypothèses de la prospective en données qualitatives

- En recettes :
 - Absence de participation au redressement des finances publiques par une baisse de la DGF
 - Révision annuelle des tarifs sur la base de l'inflation
 - Maintien des reversements COMPA : attribution de compensation et dotation de solidarité communautaire
 - Prudence sur les droits de mutation dans un contexte de remontée des taux et de resserrement des conditions d'accès à l'emprunt
 - Prise en compte des pertes de recettes locatives pour la gendarmerie à compter de 2025
- En dépenses :
 - Non prise en compte de l'encadrement de l'évolution des dépenses de fonctionnement
 - Pas d'augmentation du nombre d'équivalents temps plein et conservation de la structuration (catégories)
 - Maintien du régime indemnitaire applicable à compter du 1^{er} janvier 2023
 - Reconduction du soutien aux associations et organismes
 - Recours à l'emprunt à compter de 2025 (contre 2024 lors du ROB 2023)



FONCTIONNEMENT : *la capacité d'autofinancement*

SCENARIO UNIQUE : Hypothèses de la prospective en données quantitatives

- En recettes :
 - Inflation : + 2 % à compter de 2025
 - Variation des bases fiscales :
 - Revalorisation annuelle des bases : + 3,8 % en 2024 puis 2 %
 - Variation physique des bases : + 0,5 % par an
- En dépenses :
 - Progression des charges générales de 2 % en 2025, puis stabilité
 - Variation des dépenses de personnel : + 4 %/an
 - Emprunt sur une durée de 20 ans



Evolution annuelle	2024	2025	2026
Recettes	0,20%	0,10%	-0,30%
Dépenses	0,40%	1,80%	2,50%



INVESTISSEMENT : *le besoin de financement*

	2024-2026
Programmes récurrents	
Opérations structurantes - PPI	15 000 000 €
BESOIN DE FINANCEMENT	

	2024-2026
Autofinancement net	
Subventions	
Taxe d'aménagement nette	
Cessions d'immobilisations	11 000 000 €
Autres (FCTVA, fonds de roulement, résultat N-1)	
CAPACITE DE FINANCEMENT "disponible"	

RECOURS A L'EMPRUNT	4 000 000 €
----------------------------	--------------------

Evolution du besoin de financement par emprunt
en comparaison du ROB 2023 :

- En intégrant une baisse prévisible des financements des partenaires institutionnels
- En recul de 500 000 €
- Uniquement à compter de 2025

En raison de l'obtention de subventions d'investissement et du niveau de réalisation 2023

DONNEES COMPLEMENTAIRES

- **DONNEES DE LA COMMUNE**
- **COMPARAISON STRATE**
- **RELATIONS FINANCIERES AVEC LA COMPA**
- **ETAT ANNUEL DES INDEMNITES D'ELUS**

Les données 2023 demeurent provisoires.

2019 -2023 : DONNEES DE LA COMMUNE NOUVELLE

Superficie	2 758 hectares	Population					
Longueur de voirie communale	92 571 mètres	2019	2020	2021	2022	2023	
		Population INSEE au 1er janvier	11 065	11 184	11 405	11 435	11 479

Indicateurs DGF	2019	2020	2021	2022	2023
Population INSEE de référence DGF	11 065	11 184	11 405	11 435	11 479
Résidences secondaires	66	125	131	135	146
Places de caravanes	20	20	20	20	20
Population DGF	11 171	11 349	11 576	11 610	11 665
Nombre de logements sociaux	1 043	1 055	1 078	1 073	1 096
Revenu / Population INSEE	14 446,89	13 883,50	14 208,24	14 819,32	15 421,00
<i>Revenu / Population INSEE - strate</i>	<i>15 396,50</i>	<i>15 824,89</i>	<i>16 496,68</i>	<i>16 628,91</i>	<i>15 576,53</i>
Potentiel financier / population DGF	1 356,53	1 361,25	1 367,76	1 377,92	1 415,33
<i>Potentiel financier / population DGF moyen strate</i>	<i>1 136,25</i>	<i>1 149,47</i>	<i>1 157,14</i>	<i>1 152,36</i>	<i>1 202,27</i>
Effort fiscal	0,99	1,00	1,01	1,02	1,01
<i>Effort fiscal moyen de la strate</i>	<i>1,21</i>	<i>1,21</i>	<i>1,22</i>	<i>1,24</i>	<i>1,24</i>

COMPARAISON STRATE

	Ancenis-Saint-Géréon	Département	Région	National
FONCTIONNEMENT				
Recettes de fonctionnement/habitant	1 365	1 396	1 263	1 369
Impôts locaux/habitant	501	770	596	597
DGF/habitant	54	133	192	176
Dépenses de fonctionnement/habitant	1 033	1 081	1 008	1 175
Charges générales/habitant	312	244	270	301
Charges de personnel/habitant	528	639	569	700
Capacité d'autofinancement brute/ habitant	332	315	255	194
INVESTISSEMENT				
Dépenses d'équipement/habitant	379	450	388	361
DETTE				
Encours de dette/habitant	525	808	774	800
Capacité de désendettement (en années)	1,58	2,57	3,04	4,12

Source : Les comptes des communes 2022 – Impots.gouv.fr

RELATIONS FINANCIERES AVEC LA COMPA

Rétrospective 2019-2023 :

	2019	2020	2021	2022	2023
Attribution de compensation	4 359 464 €	4 359 464 €	4 359 464 €	4 359 464 €	4 359 464 €
Dotation de solidarité communautaire	589 263 €	591 549 €	594 896 €	597 075 €	594 396 €
Convention de prestations de services (médiathèque, ZAE, gens du voyage)	113 297 €	76 592 €	75 273 €	46 018 €	42 000 €
Fonds de concours d'investissement		23 333 €	215 000 €	215 000 €	215 000 €
FLUX FINANCIERS DE LA "COMPA"	5 062 024 €	5 050 938 €	5 244 633 €	5 217 557 €	5 210 860 €
Services communs				3 142 €	34 835 €
FLUX FINANCIERS VERS LA "COMPA"	- €	- €	- €	3 142 €	34 835 €

Perspectives 2024-2026 :

- Transfert de la compétence eaux pluviales au 1^{er} janvier 2026
- Conservation d'une politique de soutien aux territoires avec :
 - Reconduction du principe d'attribution d'une dotation de solidarité communautaire
 - Attribution de fonds de concours d'investissement selon le projet de territoire et sur la base d'une campagne annuelle
- FPIC : maintien des règles de répartition sur la base du régime de droit commun
- Poursuite des conventions de prestations de services (gestion des ZAE, citoyens français itinérants, ...)
- Participation aux frais de fonctionnement des services mutualisés autorisation droits des sols
- Echange sur le reversement partiel de la taxe d'aménagement perçue sur les zones d'activités économiques dès 2025

ETAT DES INDEMNITES DES ELUS MUNICIPAUX 2023

(article L.2123-24-1-1 du Code général des collectivités territoriales)

Fonction	Effectif	Période		Indemnités perçues au titre du mandat de conseiller municipal	
				Indemnités de fonction perçues	Remboursements de frais (kilométriques, repas, séjour, ...)
Maire	1	01/01/2023	31/12/2023	25 967 €	
1er adjoint(e)	1	01/01/2023	31/12/2023	10 167 €	
2e adjoint(e)	1	01/01/2023	31/12/2023	10 167 €	
3e adjoint(e)	1	01/01/2023	31/12/2023	10 167 €	
4e adjoint(e)	1	01/01/2023	31/12/2023	10 167 €	
5e adjoint(e)	1	01/01/2023	31/12/2023	10 167 €	
6e adjoint(e)	1	01/01/2023	31/12/2023	10 167 €	
7e adjoint(e)	1	01/01/2023	31/12/2023	10 167 €	15,20 €
8e adjoint(e)	1	01/01/2023	31/12/2023	10 167 €	
9e adjoint(e)	1	01/01/2023	31/12/2023	10 167 €	
10e adjoint(e)	1	01/01/2023	31/12/2023	10 167 €	
Conseiller(e) délégué(e)	7	01/01/2023	31/12/2023	24 525 €	
Conseiller(e)	17	01/01/2023	31/12/2023	12 751 €	23,68 €



GLOSSAIRE DES SIGLES



R.O.B. 2024 – Glossaire des sigles

AMI : Appel à manifestation d'intérêts

BA : Budget annexe

CAT : Centre d'aide par le travail

CL : Collectivités locales

COMPA : Communauté de communes du pays d'Ancenis

CTM : Centre technique municipal

DETR : Dotation d'équipement des territoires ruraux

DGF : Dotation globale de fonctionnement

DNP : Dotation nationale de péréquation

DSIL : Dotation de soutien à l'investissement local

DSR : Dotation de solidarité rurale

DSU : Dotation de solidarité urbaine

FCTVA : Fonds de compensation de la TVA

FNGIR : Fonds national de garantie individuelle de ressources

FPIC : Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales

MOE : Maîtrise d'œuvre

PLF : Projet de loi de finances

PPI : Programmation pluriannuelle des investissements

SFIL : Société de financement local

TF : Taxes foncières

TFB : Taxe sur le foncier bâti

TH : Taxe d'habitation

THRP : Taxe d'habitation sur les résidences principales

THRS : Taxe d'habitation sur les résidences secondaires

VL : Valeurs locatives

ZAE : Zones d'activités économiques



ANCENIS
- SAINT -
GÉRÉON